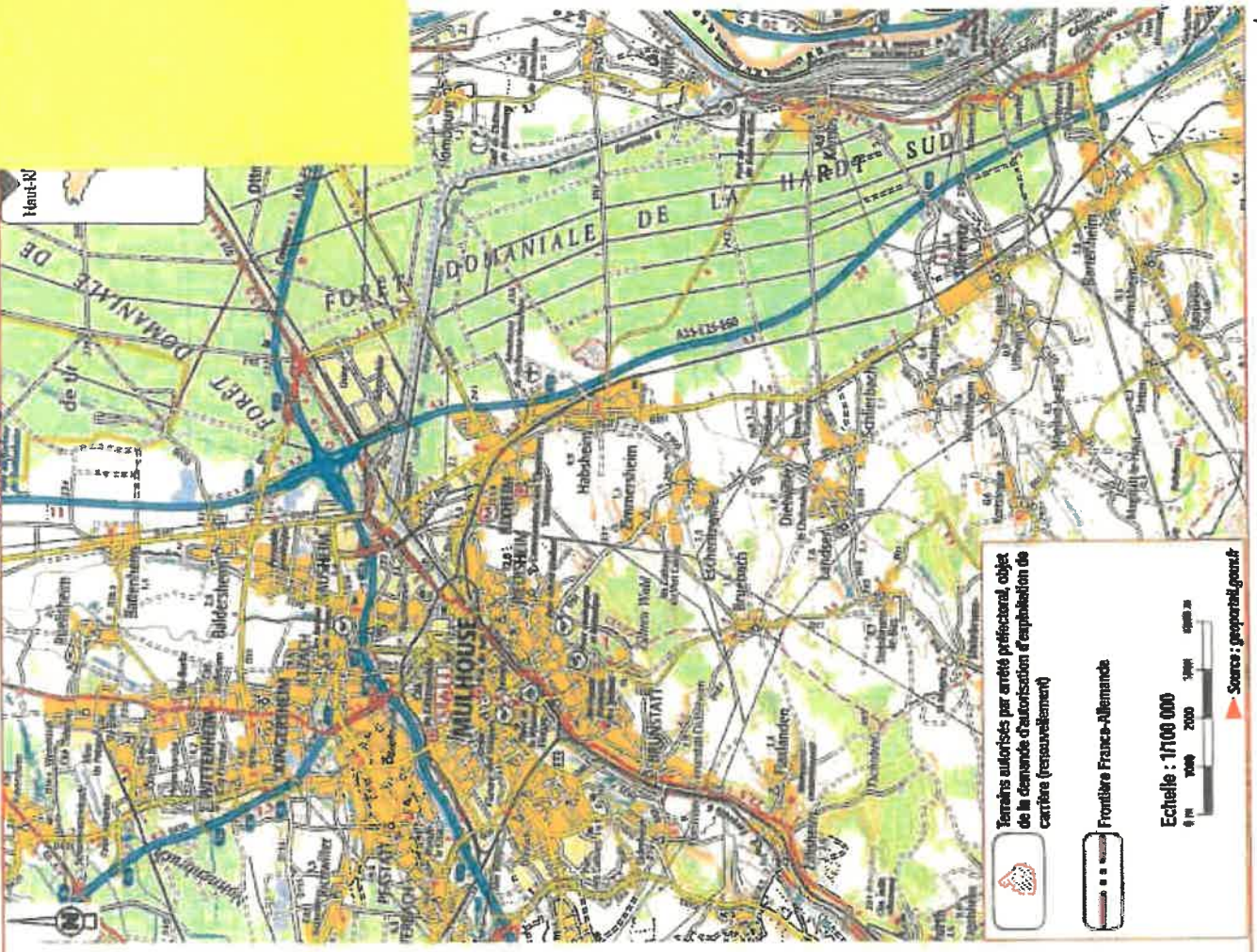
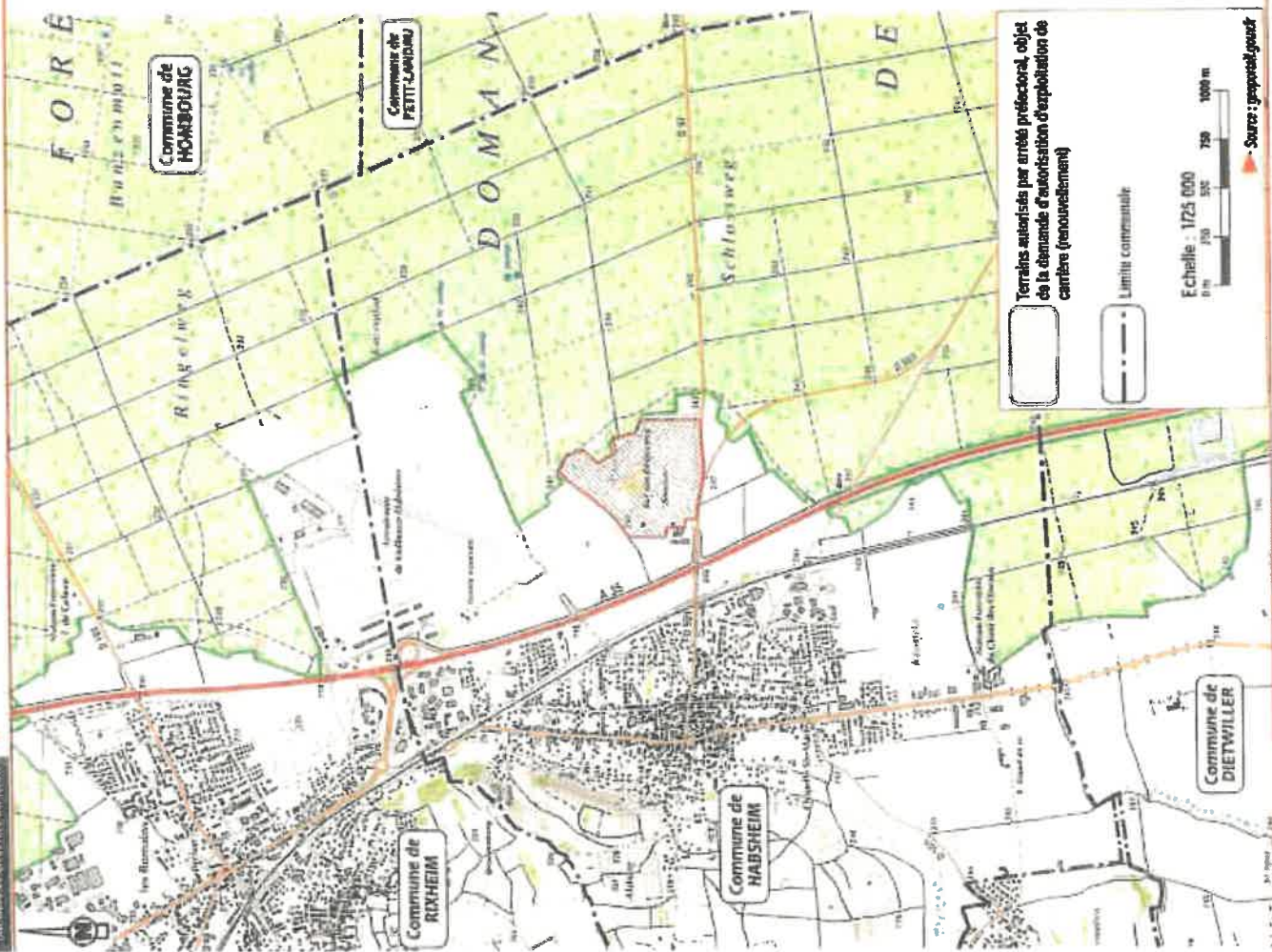


Vu pour être annexé à
l'arrêté préfectoral

du **12 MARS 2021**

Colmar

PTA



PTZ



Périmètre des terrains autorisés par arrêté préfectoral, objet de la demande d'autorisation d'exploitation de carrière (renouvellement)

Limite exploitable
Limite de section
Limite de lieu-dit
Parcelle autorisée par arrêté préfectoral à la demande d'autorisation d'exploitation de carrière (renouvellement)
Parcelle sollicitée pour la station de transit
Limite parcellaire
Numéro de parcelle - pp : pour partie
Bât
Ligne électrique

Echelle : 1/13 000

0 m 30 60 90 120 m

Source : Services de constitution du plan cadastral sur le site cadastral.gouv.fr

PLAN DE PHASAGE DE L'EXPLOITATION

Vu pour être annexé à
l'arrêté préfectoral
du 12 MARS 2021
Colmar

PT
3

Périmètre des terrains objet de la demande d'autorisation d'exploitation de carrière (renouvellement)

Phasage d'exploitation

2

Numero de phase d'exploitation

Phase 1
Phase 2
Phase 3
Phase 4

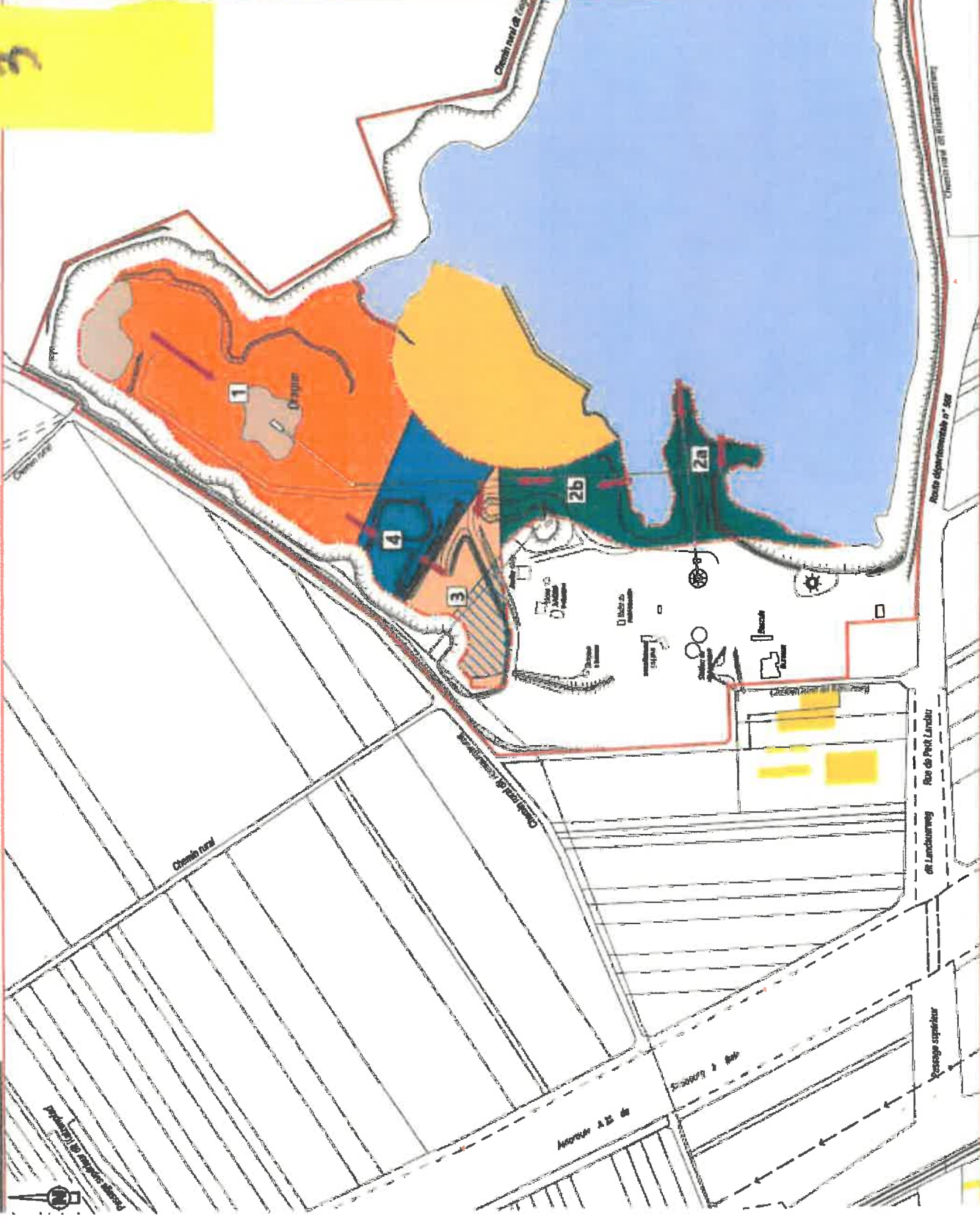
Sens de progression de l'exploitation

Surface non touchée par l'exploitation : île
Front - Talus
Surface en eau
Bassin de décantation actuel
Foyer bassin de décantation
Ligne électrique

Echelle : 1/3 000

0 m 5 m 10 m 15 m 20 m

Source : calculs SAGRA

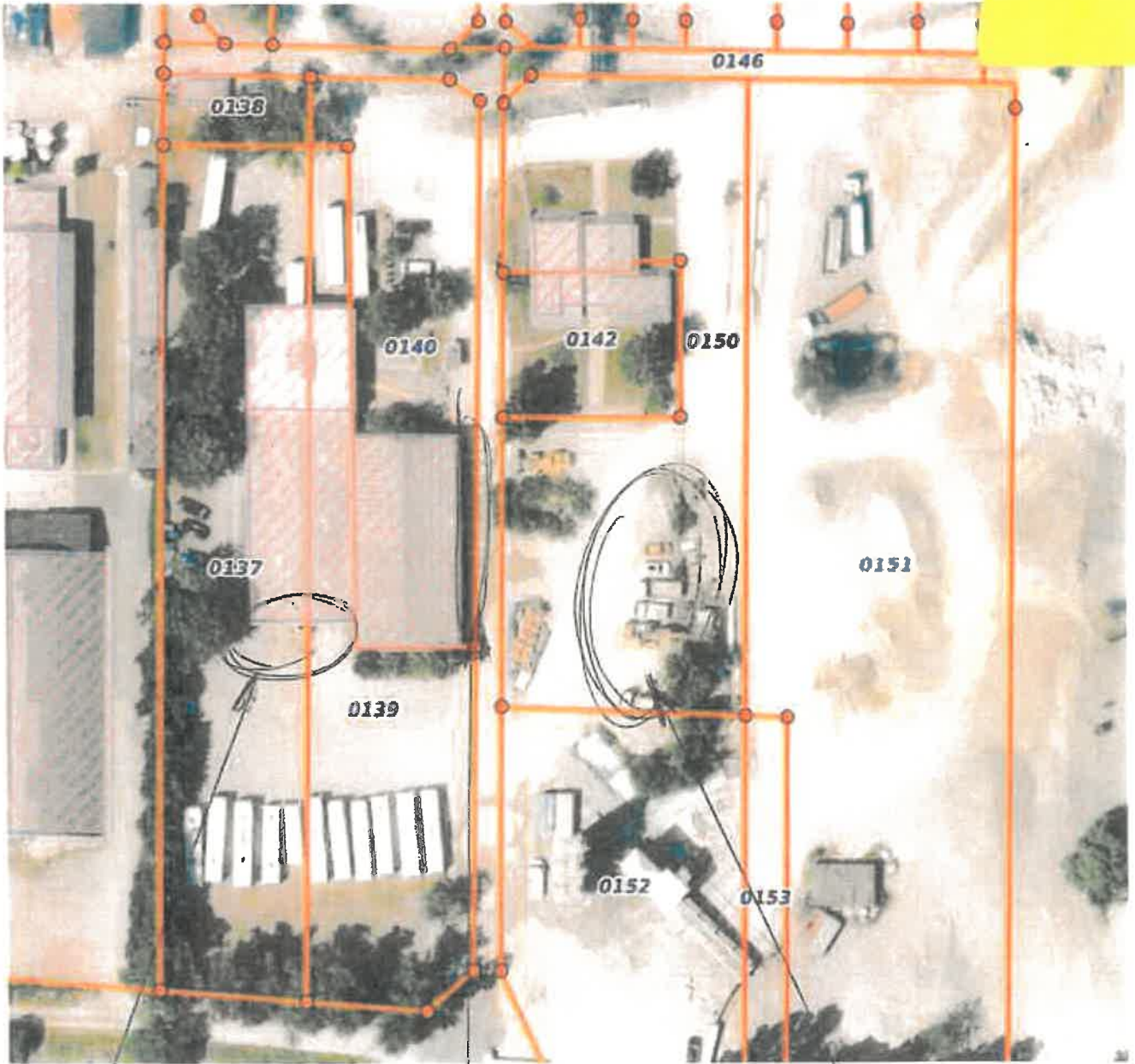


Vu pour être annexé à
l'arrêté préfectoral
du 12 MARS 2021
Colmar, le

PJ
4

Carrière SAGRA à Habsheim

- aire de stationnement de véhicules
- ateliers
- aire de dépotage/distribution de carburant
- aire de lavage de carrosserie d'engins



Aire de lavage
de Carrosserie
relève au
sept- lavage- engins

Aire de
distribution
de potage relève
au sept- carburant

Aire de stationne-
ment relève au
sept- parking.

PT 5

Périmètre des terrains autorisés par arrêté préfectoral, objet de la demande d'autorisation d'exploitation de carrière (renouvellement)

Point de prélèvement d'eau

Fosse septique

Eau claire

Eau de process (chargés)

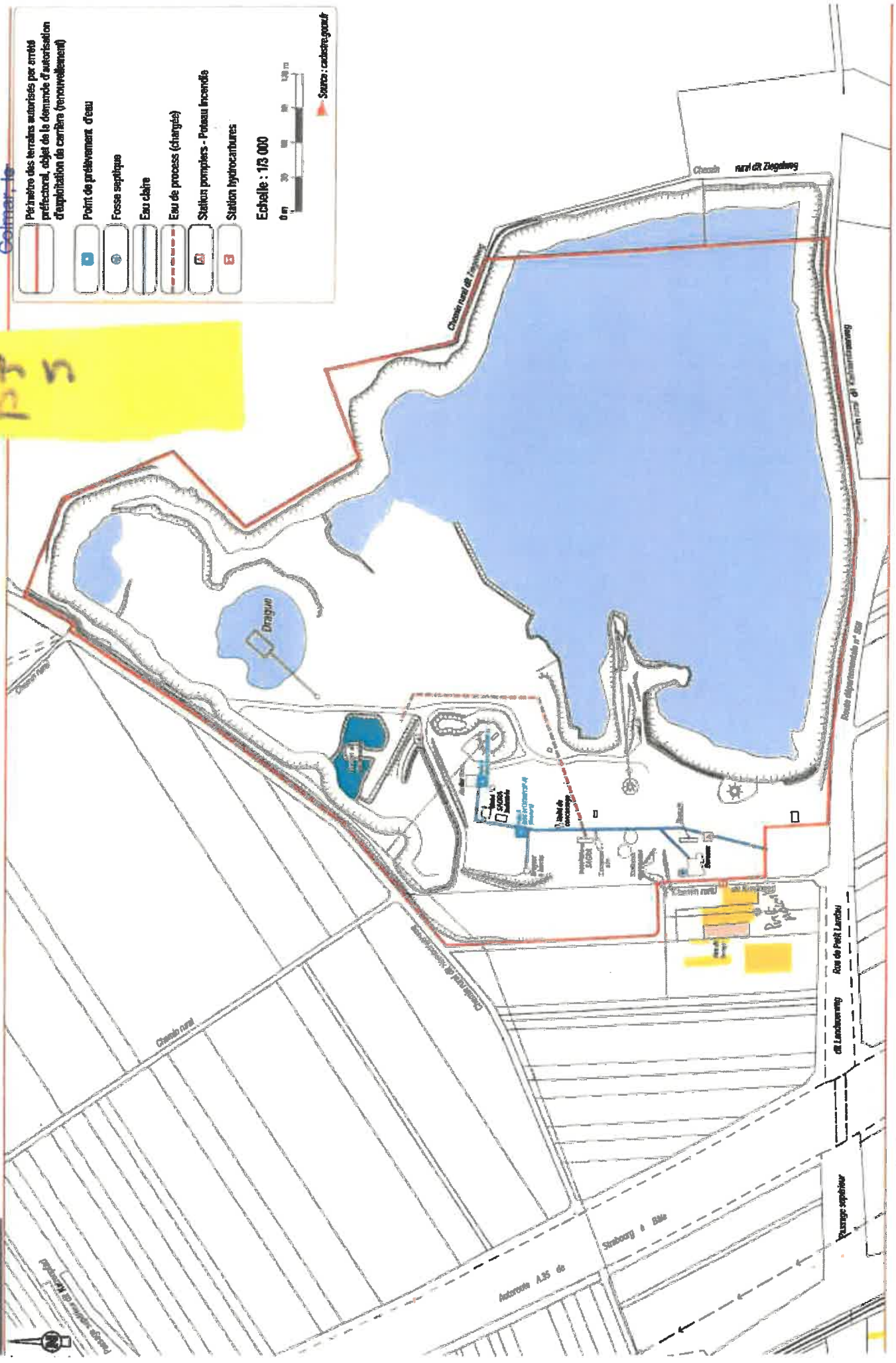
Station pompiers - Poteau incendie

Station hydrocarbures

Echelle : 1/3 000

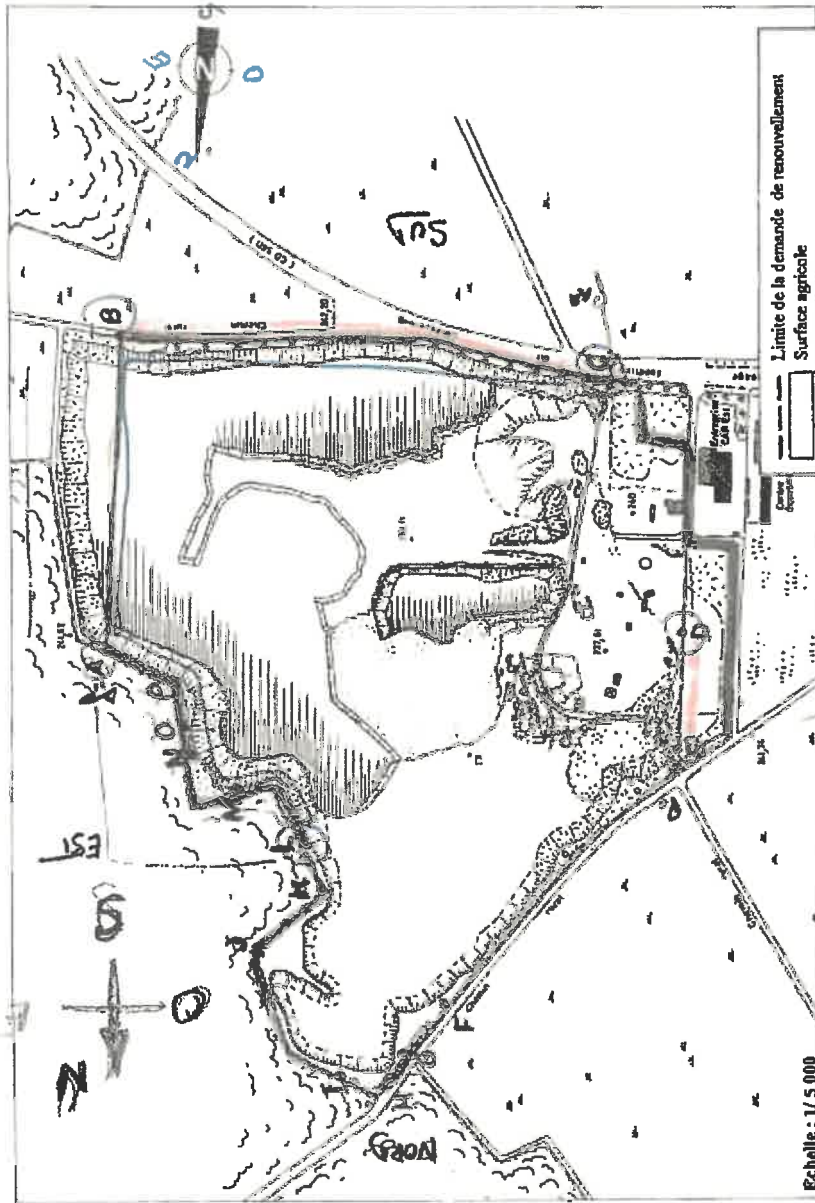
0 m 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100 m

Source : cadastre/gaulf



Vu pour être annexé à
l'arrêté préfectoral
du 12 MARS 2021
Colmar-le-
Salm

**LOCALISATION
DES SECTIONS DES TALUS**



- Limite de la demande de renouvellement**
- Surface agricole
 - Terres cultivées
 - Prairie
 - Formation boisée
 - Chênaie - Charmaie - Forêt de la Hards
 - Alignement de peupliers et autres plantations
 - Bois d'aules, de saules et peupliers
 - Fourrés
 - Friche herbacée et pelouse
 - Surface peu ou pas végétalisée
 - Plan d'eau
 - Roadte et chemin
 - Bâtiment et autres équipements
 - Talus
 - Point coté

- Linéaire ayant fait l'objet d'une régularisation
- Linéaire en voie de mise en conformité ou non conforme

Linéaires conformes à la réglementation à la date de mise en place

Antérieur 1980	34° 33° 35°	1/1,5 1/1,5 1/1,5	8 à 13 m en dépasse partiel sur 1,50 m	Talus réaménagé, boisé spontanément et planté de peupliers
Antérieur 1980	35° 32° 47°	1/1,4 1/1,5 1/1,5	0 à 3 m 0 à 3 m	Plate-forme Talus entaillé. Marion en rebord de talus. Confiné à une de stockage de la centrale non ventilés par des fans.
> 2001			> 10 m	En cours d'excavation
> 1980	33°	1/1,5	10 à 20 m	Talus graveleux
> 2001			> 10 m	En cours d'excavation
Antérieur 1980	39° 34°	1/1,8 1/2,1	0 à 7 m	Talus réaménagé, boisé spontanément et entaillé
Antérieur 1980	37°	1/2	10 à 25 m	Talus réaménagé, boisé spontanément
Antérieur 1980	35°	1/2,4	5 m	Talus réaménagé, boisé spontanément
Antérieur 1980	27°	1/2	10 à 18 m	Talus réaménagé, boisé spontanément et entaillé
Antérieur 1980	32° 31° 33°	1/1,8 1/1,6 1/1,5	7 à 9 m	Talus entaillé

Linéaires non conforme ayant fait l'objet d'une régularisation

Antérieur 1980	Dépassement des limites sur environ	Mise en demeure en 1989 suite d'une étude de stabilité et d'une étude de remise en état. Régularisation en 2000.
56 m		

Linéaires en voie de mise en conformité par rapport à la réglementation

> 1980	39° 33° 38°	1/1,4 1/1,5 1/1,3	Initiallement : 1 à 5 m Après réalisation : 7 à 10 m, cour au droit de pylônes dépassant la gravité avec 2 m	Mise en demeure en 2001 suite d'une étude de stabilité. Travaux de mise en conformité en voie d'achèvement par remblais avec des matériaux de site.
> 1980	30°	1/1,8	5 m	Travaux de remblaiement en cours
> 1980			Initiallement : 0 à 1 m En cours de réalisation : 2 à 7 m	Travaux de remblaiement en cours

Linéaires non conforme à la réglementation

> 2000	45°	1/1,1	3 à 7 m	Non conforme

LOCALISATION DES AUTRES ESPECES ANIMALES PROTEGEES ET/OU PATRIMONIALES

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral du 12 MARS 2021



Colmar, le

Emprises
Aire d'étude
Emprise du projet

Mammifères

● Hérisson d'Europe (protect. nat.)

Amphibiens

■ Crapaud commun (protect. nat.)
■ Grenouille verte (protect. partielles)

amphibiens : zone de présence

■ Grenouille verte

Reptiles

▲ Lézard des murailles (protect. nat., N2000 et dét. ZNIEFF)

Reptiles : zones de présence

■ Lézard des murailles

Insectes

★ Azuré du trèfle (VU en Alsace)

★ Céphale (dét. ZNIEFF)

★ Conocéphale gracieux (dét. ZNIEFF)

★ Oedipode algue-marine (dét. ZNIEFF)

★ Petit mars changeant (dét. ZNIEFF)

★ Petit sylvain (dét. ZNIEFF)

★ Sympétrum de Fonscolombe (dét. ZNIEFF)

Insectes : zones de présence

■ Caloptène italien (dét. ZNIEFF)

▨ Grillon bordelais (dét. ZNIEFF)

■ Oedipode algue-marine (dét. ZNIEFF)



LOCALISATION DES OISEAUX PROTEGES ET/OU PATRIMONIAUX

Légende
 Vu pour être annexé à
 l'arrêté préfectoral
 du 12 MARS 2021

Emprises
 Aire d'étude
 Emprise du projet

Oiseaux nicheurs protégés patrimoniaux

- ★ Bruant jaune (VU en France et en Alsace)
- ★ Fauvette babillarde (AR en Alsace)
- ★ Serin cini (VU en France)
- ★ Verdier d'Europe (VU en France)

Oiseaux nicheurs protégés communs

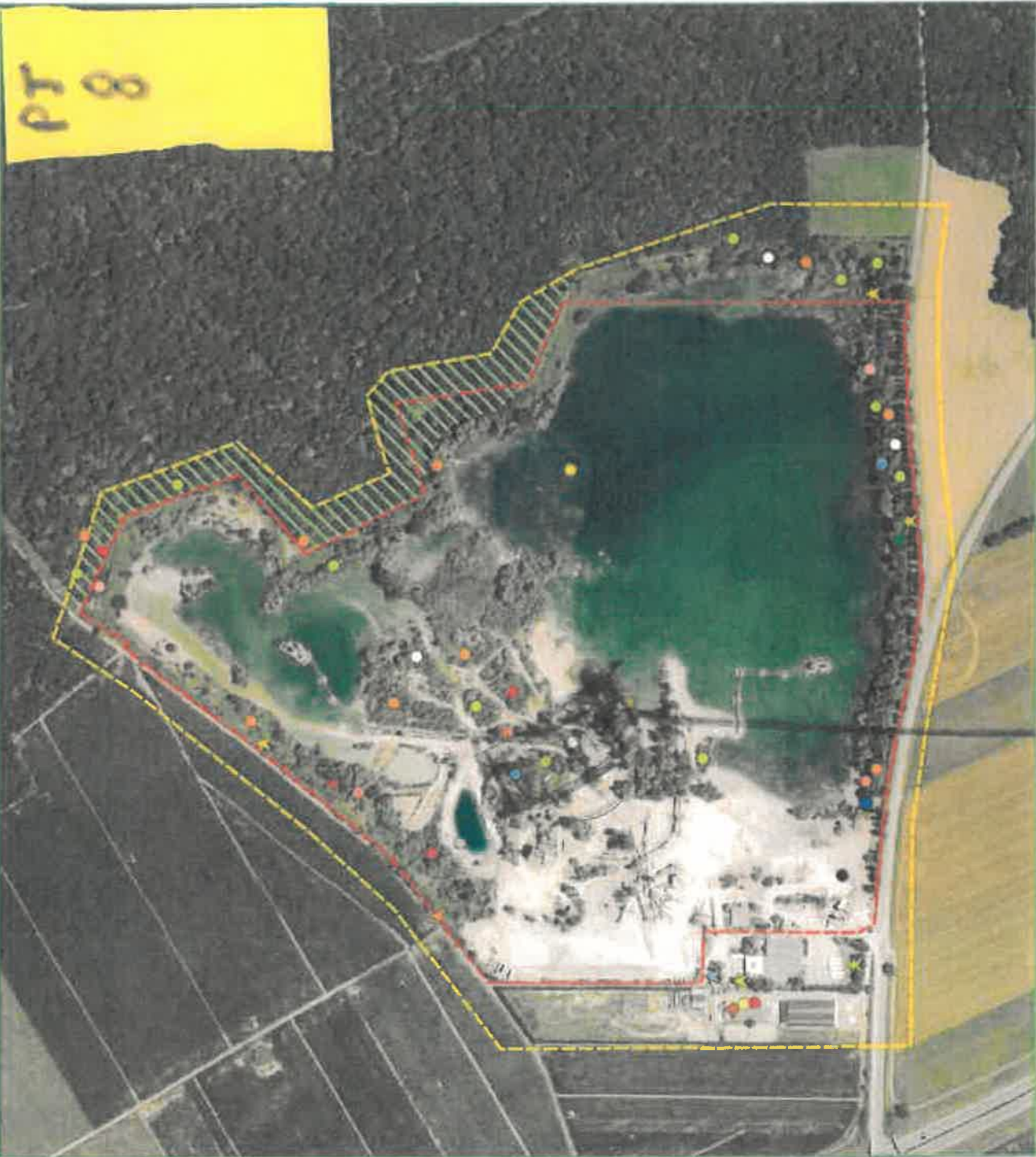
- Bergeronnette grise
- Fauvette à tête noire
- Fauvette des jardins
- Grèbe huppé
- Hirondeille de fenêtre
- Hirondeille rustique
- Mésange à longue queue
- Mésange bleue
- Mésange charbonnière
- Moineau domestique
- Pinson des arbres
- Pouillot fitis
- Pouillot véloce
- Rossignol philomèle
- Rouge-gorge familier
- Rouge-queue noir
- Rousserolle effarvée

Oiseaux patrimoniaux non protégés

- ▲ Tourterelle des bois (VU en France)

Oiseaux liés au massif boisé

- /// Oiseaux liés au massif boisé



Espace jardins boisés



- Périmètre des terrains objet de la présente étude
- S 1 : Aire des infrastructures, stocks et plates
- S 2 : Surface en chantier
- L : Barge à caudimmer
- Surface non touchée par l'explosion
- Surface remise en état
- Surface en eau
- Barge réaménagée

Echelle : 1/3 000
0 m 20 40 60 80 100 120 m

▲ Source : Service de consultation de plan cadastral sur le site cadastre.pouv.fr

Vu pour être annexé à
l'arrêté préfectoral
du 12 MARS 2021
Gelmar, le

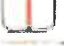





Carrière SAGRA à Habsheim

localisation des ZER

Vu pour être annexé à
l'arrêté préfectoral
du 12 MARS 2021
Colmar, le

PJ
10



-  Périmètre des terrains autorisés par arrêté préfectoral, objet de la demande d'autorisation d'exploitation de carrière (renouvellement)
-  Point de réseau de surveillance
-  Courbe isophyze et sa cote en mNGN 69, position basses eaux - 2011
-  Courbe isophyze et sa cote en mNGN 69, position moyennes eaux - 2011
-  Courbe isophyze et sa cote en mNGN 69, position hautes eaux - 2011
-  Sens d'écoulement de la nappe

Echelle : 1/3 000



Source : cadastre.gouv.fr

Vu pour être annexé à
l'arrêté préfectoral
du 12 MARS 2021
Colmar, le

PT
11

